

A pied, en rollers, à mobylette, à cheval ou en voiture, bientôt vous apporterez vous-mêmes vos ordures au Molok* !

**Molok : container semi enterré en libre service pour déposer les ordures ménagères résiduelles*

BULLETIN D'ALERTE :

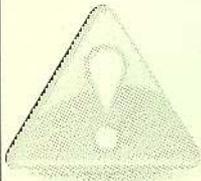
- certains de nos élus prennent des décisions sans concertation et sans faire de pub.....
- mais Avenir Avant Pays, ainsi que d'autres élus (comme à La Balme), veillent etvous alertent.

Scoop : vous ne le savez pas encore, mais le service public de ramassage des déchets au porte à porte va disparaître pour la CC de Yenne !

- les élus leaders de la communauté de communes viennent de l'achever !
- il s'agit d'une prise de décision détachée des réalités du terrain, des souhaits des citoyens et de l'évolution de leur comportement,
- l'exemple du projet de mise en place d'une décharge de classe 2 à Marcieux et de la construction d'un incinérateur surdimensionné à Chambéry n'a donc pas suffi.

En résumé :

La Communauté de Communes de Yenne vient de voter l'acquisition de containers semi-enterrés et une facturation individuelle au volume pour la collecte des déchets résiduels. Vos poubelles ne seront donc plus ramassées au porte à porte, mais vous devrez apporter le tri, ainsi que toutes vos ordures ménagères, dans des containers situés sur les axes de passage entre les hameaux. Cette démarche traduit une approche purement comptable de la gestion des déchets et une volonté délibérée de ne pas prendre en compte le volet environnemental et social.



Les résultats assurés d'une telle décision :

- suppression du service au détriment du citoyen, et de l'emploi
- aucune évolution attendue sur le contenu des poubelles, pas de suivi du tri, pas de conseil,
- pas de prise en compte des citoyens à mobilité réduite, personnes âgées ou non adeptes du déplacement en voiture.

Si on poussait ce raisonnement au bout, la solution ultime sera-t-elle un jour de ne mettre qu'une poubelle centrale à Yenne ? Pourquoi ne pas également y regrouper les boîtes aux lettres de tout le canton ?



Les vraies raisons de cette décision :

- cela permet de reporter une partie des coûts de transport sur les usagers....mais en oubliant de le leur dire.
- il est interdit de diminuer encore le volume de déchets, afin de faire régler la colossale facture de 80 millions d'euros de mise aux normes de l'incinérateur surdimensionné par les Savoyards.

On peut donc légitimement s'interroger sur :

- la capacité de nos élus à s'allier à l'échelle d'un territoire aussi petit que celui de l'Avant Pays Savoyard (avec Aiguebelette par exemple),
- la capacité des élus de Yenne à monter un projet viable du point de vue environnemental et créateur d'emploi,
- le côté versatile de ces mêmes élus, qui un jour se battent pour le maintien des services publics en milieu rural et le lendemain prennent, librement, des décisions supprimant les services publics dont ils ont la responsabilité (collecte des déchets).

Citoyens responsables, contribuables avertis, mobilisez-vous aux côtés de l'association Avenir Avant Pays pour changer les choses ! La gabegie impulsée par nos élus n'est pas une fatalité !

En prévision d'une prochaine action plus marquée, l'association AAP vous demande donc de vous manifester en faisant signer la pétition au dos de ce document et en la renvoyant à l'adresse suivante :

Association Avenir Avant Pays - chez Gilbert Dupraz - Le Campet - 73170 VERTHEMEX

